

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret
portant octroi d'un crédit d'étude
de 1.500.000 francs en vue
de la construction d'un bâtiment destiné
au Conservatoire de musique de Neuchâtel
et à la Haute école de gestion,
sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc,
à Neuchâtel**

(Du 8 mai 2002)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Les infrastructures dont disposent actuellement le Conservatoire de musique de Neuchâtel (CMN) et la Haute école de gestion (HEG) sont insuffisantes et ne permettent pas à ces deux établissements de faire face à leurs missions et aux développements prévisibles de celles-ci.

Installé à Clos-Brochet depuis 1989, dans deux bâtiments aménagés pour accueillir 1000 élèves, le CMN compte aujourd'hui près de 1400 étudiants. Le nombre restreint de studios d'enseignement a conduit le CMN à louer divers locaux et plusieurs professeurs sont contraints d'enseigner à leur domicile.

La salle d'auditions louée au Faubourg de l'Hôpital ne permet d'accueillir que 85 personnes et seuls 2 ou 3 musiciens peuvent prendre place sur la scène.

Actuellement des négociations sont en cours en vue d'intégrer le Conservatoire neuchâtelois à une Haute école de musique de Suisse occidentale en réseau (HEM). Ce statut, à l'avenir, sera indispensable pour la reconnaissance des titres professionnels qu'il délivre.

Créée en 1982, la HEG a obtenu en 1998 la reconnaissance en tant que Haute école spécialisée (HES). Ce statut entraîne un élargissement important des missions de l'école. L'effectif des étudiants connaît un accroissement très

significatif dans les filières de formation de base HES ainsi qu'au niveau des formations postgrades qui constituent un domaine clé de l'évolution de la HEG. Aux étudiant(e)s suivant les filières officielles conduisant à des diplômes reconnus s'ajoutent les participants à des cours de perfectionnement organisés principalement en soirée. Globalement, la HEG accueille plus de 450 personnes en formation.

Logée depuis 1991 dans le collège de Sainte-Hélène, à La Coudre, la HEG occupe la totalité de ce bâtiment communal depuis 1994. Ultérieurement, des pavillons préfabriqués ont été édifiés en contrebas du bâtiment.

Malgré cela, l'enseignement de l'informatique de gestion a dû être décentralisé dans les locaux du CPLN et la HEG devra trouver, à court terme, de nouveaux locaux destinés à accueillir des bureaux. Les infrastructures liées aux activités de recherches ne permettent pas de répondre aux besoins.

Le bureau Bauart Architectes remporte en 1990 le concours lié à l'implantation de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel, d'une part, et celui consistant à définir une perspective de densification pour l'ensemble du secteur Gare/Crêt-Taconnet, d'autre part.

En 1994, le plan directeur de la ville de Neuchâtel entérine les propositions élaborées par le bureau Bauart Architectes, conférant au plateau Gare/Crêt-Taconnet le statut de « pôle de développement stratégique ». Dès 1996, les quatre propriétaires des terrains concernés (une régie fédérale et trois partenaires privés) mandatent Bauart Architectes en vue de la poursuite du projet et de l'élaboration de deux plans de quartier assurant une mise en valeur de ce secteur. Ces documents de référence, aujourd'hui sanctionnés, définissent les aspects réglementaires de toute construction projetée dans ce périmètre. Le projet de bâtiment destiné au CMN et à la HEG s'inscrit dans l'édifice rectiligne dont la construction est prévue le long des voies CFF (sur la parcelle CFF).

Les nombreux atouts du secteur couvert par les deux plans de quartier et les besoins immobiliers du CMN et de la HEG ont conduit l'Etat de Neuchâtel à confier à Bauart Architectes une étude de faisabilité et un avant-projet relatif à l'implantation du CMN et de la HEG dans la barre arrière du plan de quartier « Crêt-Taconnet Est, Ecoparc ».

La pré-étude confiée à Bauart Architectes démontre une adéquation claire entre les potentialités du plan de quartier et les besoins du CMN et de la HEG. Toutefois, un certain nombre d'éléments doivent encore être approfondis dans la perspective d'une réalisation. Le Conseil d'Etat n'entend pas requérir d'emblée un crédit global de construction mais propose l'octroi d'un crédit d'étude pour l'établissement du projet définitif et l'évaluation précise de son coût.

Le projet d'implantation du CMN et de la HEG sur le site de Crêt-Taconnet/Ecoparc répond à des besoins reconnus. La construction envisagée permettra, en outre, de renforcer la position du CMN et de la HEG dans la situation de

concurrence intercantonale et nationale où ils sont et seront de plus en plus amenés à se situer.

La réalisation de ce projet, proche de la gare et des transports publics, sur un site cité en exemple dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique des agglomérations, contribuera, d'une part, à renforcer l'attractivité de ces deux écoles et, d'autre part, à promouvoir la réhabilitation de la friche industrielle du Crêt-Taconnet.

1. INTRODUCTION

Le projet d'implantation commune du Conservatoire de musique de Neuchâtel (CMN) et de la Haute école de gestion (HEG) sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc s'inscrit dans une double perspective :

- Celle de la situation insatisfaisante des infrastructures actuellement à disposition des deux institutions qui, déjà aujourd'hui, ne leur permet que difficilement de faire face dans des conditions normales à leurs missions¹⁾.
- Celle des évolutions fondamentales que connaît actuellement le système éducatif suisse au travers du développement des Hautes écoles spécialisées (HES) qui modifie considérablement aussi bien les missions des écoles concernées que la situation concurrentielle dans laquelle s'insèrent leurs offres de prestations.

Le projet du site Crêt-Taconnet/Ecoparc prend donc une importance particulière pour le CMN comme pour la HEG, au plan quantitatif – surfaces mises à disposition par rapport aux besoins – comme au plan qualitatif – localisation et qualité intrinsèque de l'avant-projet architectural proprement dit et de l'ensemble du site –. De plus, la proximité des deux institutions entraînera, au-delà du simple partage d'infrastructures communes, des collaborations et synergies particulièrement enrichissantes entre deux mondes a priori peu destinés à vivre ensemble.

C'est donc avec détermination et confiance que le CMN et la HEG s'engagent ensemble dans un projet ambitieux et porteur d'avenir.

2. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

2.1. Statut et missions

Depuis sa création, en 1917, le CMN n'a cessé de connaître une prospérité réjouissante. L'intérêt de la population neuchâteloise pour la musique,

¹⁾ La question des besoins en locaux de la HEG a déjà été mentionnée au chapitre 4 du rapport au Grand Conseil N° 00.011 « Formation professionnelle ».

l'enseignement et sa pratique s'est concrétisé par l'acceptation d'une loi sur le Conservatoire neuchâtelois en décembre 1981 donnant à cette école le statut d'établissement de droit public doté de la personnalité morale. Une révision de la loi intervenue en 1995 lui a conféré le statut d'établissement cantonal.

La mission du CMN est plurielle : elle comprend l'enseignement de la musique en vue de former des amateurs, d'une part et la formation des musiciens professionnels diplômant et post diplômant, d'autre part. Le CMN participe activement au développement de la culture musicale de toute une région.

Depuis quelques années, l'on observe une certaine stabilité quant au nombre de périodes d'enseignement en classes non professionnelles. En revanche, les classes professionnelles connaissent un important développement lié à la restructuration des études musicales professionnelles en Suisse. Actuellement, des négociations intercantionales sont en cours, elles visent à intégrer le Conservatoire neuchâtelois dans une « Haute Ecole de Musique de Suisse occidentale en réseau » (HEM). Ce statut à l'avenir sera indispensable pour la reconnaissance des titres professionnels qu'il délivre.

En outre, pour répondre à sa mission de développement de la culture musicale dans le bas du canton, le CMN a développé toute une série de manifestations le plaçant actuellement parmi les principaux acteurs culturels de Neuchâtel et de sa région.

2.2. Filières, profils des étudiant(e)s et effectifs

En octobre 2001, le CMN comptait 1358 étudiants dont :

Au niveau de l'enseignement non professionnel :

- 1077 étudiants dont 116 dans le cadre des fanfares et harmonies neuchâteloises suivant des cours conduisant au certificat d'études non professionnelles et/ou au certificat supérieur d'études non professionnelles ;
- 160 étudiants bénéficiant d'un enseignement en classe libre ouverte aux adultes, sans limite d'âge.

Au niveau de l'enseignement préprofessionnel :

- 24 étudiants suivant les cours conduisant au certificat d'entrée en classe professionnelle.

Au niveau des classes professionnelles :

- 55 étudiants fréquentant les cours conduisant au diplôme d'enseignement instrumental ou vocal ;
- 6 étudiants suivant les cours conduisant au diplôme d'enseignement des branches théoriques, option solfège.

Au niveau des classes post-diplôme :

- 20 étudiants fréquentant les cours conduisant à l'attestation de perfectionnement instrumental ou vocal et/ou d'accompagnement et/ou de musique de chambre ;

- 1 étudiant suivant les cours conduisant au diplôme de musicien d'orchestre²⁾;
- 15 étudiants fréquentant les cours conduisant aux classes de virtuosité instrumentale et/ou vocale.

2.3. Bassin de recrutement, localisation et concurrence

Le bassin de recrutement des classes non professionnelles couvre les districts de Neuchâtel, de Boudry, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers. Quant aux classes professionnelles, le bassin de recrutement est élargi au territoire de l'Arc jurassien franco-suisse, aux cantons suisses ainsi qu'aux étudiants étrangers.

L'implantation du CMN sur le site de Crêt-Taconnet/Ecoparc, donc à proximité des transports publics (bus, train) serait donc particulièrement favorable et faciliterait grandement le déplacement des personnes vers leur lieu d'enseignement.

Au niveau de l'enseignement professionnel, la localisation de l'Ecole revêt une importance essentielle car la mobilité des étudiants comme celle du corps professoral est un élément primordial tant dans le développement des échanges à l'intérieur du Conservatoire neuchâtelois que dans la perspective d'une Haute Ecole de Musique en réseau.

2.4. Locaux et infrastructures actuels

Implantations

En juin 1987, le Grand Conseil allouait un crédit de 2,9 millions de francs destiné à la rénovation et à la construction des locaux occupés actuellement par le CMN, à Clos-Brochet 30 et 32. Le site de Clos-Brochet s'avérera très vite exigü et, dans l'urgence, des solutions provisoires ont dû être recherchées (occupation de studios au Lycée Denis-de-Rougemont, location de salles au Temple de la Maladière, au Collège de la Maladière, à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, etc.).

Dès 1999, pour pallier partiellement ce manque de locaux, six studios ont été aménagés dans un immeuble de l'Avenue des Alpes, à Neuchâtel, loués par le CMN.

Malgré cela, le nombre de studios d'enseignement reste toujours insuffisant pour répondre aux besoins et, actuellement, plusieurs professeurs sont même contraints d'enseigner à domicile.

L'actuelle salle d'auditions louée au Faubourg de l'Hôpital 24 permet d'accueillir 85 personnes seulement. La surface de la scène est restreinte et ne permet qu'à 2 ou 3 musiciens d'y prendre place. La dimension de cette salle, la hauteur des plafonds ne répondent en rien à la qualité acoustique nécessaire à la pratique musicale.

²⁾ Nouvelle filière.

De même, l'absence d'une salle de concert de capacité moyenne (250 places), répondant aux exigences acoustiques oblige le CMN à louer divers locaux (le Temple du Bas, le Théâtre, la Collégiale, la Chapelle Saint-Marc, l'Eglise Rouge, l'aula des Jeunes Rives, l'aula de l'ESRN, celle du Lycée Denis-de-Rougemont) pour toutes les activités de musique d'ensemble et la plupart des examens des classes de virtuosité.

La multiplicité des lieux d'enseignement en ville de Neuchâtel, l'absence de salles d'auditions adaptées, d'une salle de capacité moyenne provoquent un éparpillement peu propice à la cohésion de l'institution et en complique grandement la gestion.



Vue d'ensemble du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

2.4.1. Réponse aux besoins

Actuellement le CMN ne parvient pas, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, à répondre aux besoins qui lui sont propres.

S'agissant des locaux et infrastructures liés aux activités de l'enseignement musical, leur insuffisance (et dans bien des cas leur inadaptation) obligent à limiter les inscriptions et/ou à tolérer l'enseignement à domicile. De plus, à l'exception d'une salle de rythmique, les salles dévolues à l'enseignement des cours collectifs sont insuffisantes ou inadaptées au nombre d'utilisateurs (cours de 10 à 12 élèves dans des salles conçues pour 6 à 8 élèves) et au mobilier (même salle de cours pour enfants âgés de 5 ans et adultes de tous âges).

Pour maintenir des activités de concerts, d'examens et d'auditions, le CMN est contraint régulièrement de louer des salles en ville de Neuchâtel.

2.5. Besoins futurs

Types de locaux

Pour faire face à ses besoins actuels et futurs, le CMN doit pouvoir disposer de différents types de locaux selon l'enseignement. L'énumération figurant à l'annexe 1 renseigne précisément sur les besoins spécifiques en locaux d'un conservatoire. Cependant nous tenons à relever quelques éléments, notamment:

- qu'une importance toute particulière doit être portée sur les proportions volumétriques des salles d'enseignement instrumental et vocal, des cours théoriques et de la musique d'ensemble;
- qu'il est indispensable de disposer d'une salle de concerts d'une capacité de 250 places avec scène modulable pouvant servir aux concerts, aux récitals mais aussi à l'enseignement de l'art lyrique avec préfiguration d'une scène de théâtre;
- que le nombre croissant d'auditions (plus de 170 auditions en 2000) nécessite au moins deux salles à cet effet, de 80 à 100 places.
- qu'outre les espaces administratifs, les espaces pour les étudiants, pour les professeurs, la bibliothèque et la médiathèque, il est indispensable que les étudiants professionnels puissent bénéficier de petites salles d'exercice.

Possibilités d'extension sur le site de Clos-Brochet et/ou en ville

Depuis plusieurs années, diverses solutions d'agrandissement du conservatoire ont été envisagées et ont fait l'objet d'études approfondies:

- sur le site même de Clos-Brochet, un projet d'implantation de bâtiments supplémentaires a été étudié par l'Intendance des bâtiments de l'Etat. Outre le fait que les besoins ne pouvaient être que partiellement couverts, la ville de Neuchâtel a donné un préavis défavorable sur cet avant-projet, en raison des dérogations qu'il y aurait eu lieu d'obtenir au plan de l'urbanisme;
- une implantation en ville de Neuchâtel sur l'actuel emplacement des Caves du Palais a aussi été envisagée. Le bâtiment aurait permis de couvrir les besoins actuels en nombre de salles d'enseignement mais n'offrait aucune extension ou réserve en matière de locaux;
- une implantation dans les bâtiments occupés actuellement par l'Ecole Normale a aussi été évaluée; là aussi, les surfaces disponibles étaient suffisantes pour les salles d'enseignement. Par contre, ni la salle de concerts, ni les salles d'auditions ne pouvaient être réalisées.

2.6. Incidences

L'implantation du CMN sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc permettrait la construction de locaux adaptés quant à leur nombre et répondant aux exigences volumétrique et acoustique.

La proximité immédiate de la gare est un atout important tant sur les plans régional et cantonal que pour toutes les communications entre le Conservatoire neuchâtelois et les autres conservatoires romands. La création d'un nombre de locaux suffisant permettra l'accueil et l'échange de cours, ce qui n'est actuellement pas envisageable. Ces éléments sont essentiels, en particulier dans le cadre actuellement discuté d'une Haute Ecole de Musique en réseau.

2.7. Réaffectation des locaux actuels

La valeur du terrain et des bâtiments occupés actuellement par le CMN à la rue de Clos-Brochet est estimée à 4.250.000 francs selon expertise confiée à un bureau spécialisé indépendant. Ces immeubles pourraient être vendus et le produit de la transaction porté en diminution du coût de la construction prévue sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc.

Autre solution qui pourrait être envisagée: utiliser les bâtiments de Clos-Brochet pour une autre activité de l'Etat et réduire ainsi les frais d'investissements immobiliers.

Une réflexion approfondie devra être faite quant à l'avenir et à l'utilisation de ces bâtiments.

3. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE LA HAUTE ÉCOLE DE GESTION

3.1. Statut et missions

La HEG a été créée en 1982, sous l'appellation Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA), au sein du Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN). En 1996, elle devient Haute école de gestion (HEG) et, après avoir été cantonalisée, rejoint la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), par l'intermédiaire de la Haute école neuchâtoise (HEN), qui comprend également l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel (EICN) sise au Locle et la Haute école d'arts appliqués (HEAA) localisée à La Chaux-de-Fonds.

En 1998, la HEG obtient de la Confédération sa reconnaissance en tant que Haute école spécialisée (HES). Allant bien au-delà d'un simple changement d'étiquette, le statut HES entraîne un élargissement important des missions de l'école. En effet, au-delà de leurs activités d'enseignement dans la formation de base conduisant au diplôme HES, il est attendu des écoles un développement:

- De l’offre dans le domaine des formations postgrades et du perfectionnement.
- Des activités de recherche appliquée axée principalement sur les services aux entreprises et le transfert des connaissances.

Comme pour toutes les autres écoles, la reconnaissance HES accordée par la Confédération à la HEG de Neuchâtel n’est que provisoire. Il lui appartiendra de démontrer en 2003 qu’elle dispose des compétences, ressources et infrastructures lui permettant d’assumer durablement ses missions.

Ces dernières années ont vu, outre le développement des activités de formation, les premières concrétisations en matière de recherche appliquée ainsi qu’une forte intensification des collaborations avec les écoles du réseau HES-SO. En 2001, l’école a été soumise à une évaluation externe, dite Peer-Review, qui met notamment en évidence les aspects sur lesquels elle doit encore se développer et se consolider. Il s’agit en particulier de l’intensification du développement des activités de recherche et de la nécessité d’accroître le nombre de membres du personnel d’enseignement et de recherche employés à plein temps. Ces deux aspects ne sont pas sans incidence sur les besoins en infrastructures destinées à accueillir ces ressources humaines supplémentaires.

3.2. Filières, profils des étudiant(e)s et effectifs

Depuis sa création, la HEG n’a cessé de croître et accueille actuellement :

- a) Au niveau des formations de base conduisant au diplôme HES, ouvertes aux porteurs de maturités professionnelle et gymnasiale, les filières suivantes :
 - économiste d’entreprise HES à plein temps: environ 3500 heures d’enseignement sur trois ans (+ travail de diplôme). Effectif à la rentrée 2001: 144 étudiant(e)s;
 - économiste d’entreprise HES en emploi: environ 3000 heures d’enseignement sur quatre ans (+ travail de diplôme), réparties sur deux soirs et un jour d’enseignement par semaine. Effectif à la rentrée 2001: 78 étudiant(e)s;
 - informaticien de gestion HES, filière post ES³⁾: environ 2000 heures d’enseignement dispensées en emploi sous forme modulaire en journées et en soirées. Effectif à la rentrée 2001: 33 étudiant(e)s. La rentrée 2002 verra l’offre complétée par une filière à plein temps de 3500 heures d’enseignement environ sur trois ans (+ travail de diplôme).

Il est à noter qu’au cours des cinq dernières années, l’effectif des étudiants des filières conduisant au diplôme HES a connu un accroissement de plus de 80 % et de plus de 35 % entre 2000 et 2001.

³⁾ Filière ouverte en 2000, spécifiquement destinée aux diplômé(e)s d’Ecoles supérieures en Informatique de gestion de niveau ES souhaitant compléter leur formation pour obtenir un titre HES.

Compte tenu de la très bonne acceptation de ces formations par le marché de l'emploi, de l'attractivité des études HES courtes orientées sur la pratique, des possibilités de suivre les études parallèlement à une activité professionnelle et du développement important de la filière de maturité professionnelle, on peut tabler sur une poursuite de la hausse des effectifs dans les filières de formations de base HES actuellement dispensées par la HEG de Neuchâtel. Il est également possible que d'autres filières viennent compléter l'offre de formations de base HES.

- b) Au niveau des formations postgrades conduisant au diplôme d'études postgrades HES, ouvertes aux porteurs d'un titre délivré par une Haute école (HES ou Université), les filières suivantes :
- études postgrades HES en gestion pour ingénieurs : environ 700 heures d'enseignement sur vingt-quatre mois (+ travail de diplôme), suivies en emploi en soirées et en journées. Effectif 2001: 55 étudiant(e)s ;
 - études postgrades HES en lutte contre la criminalité économique, développées en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Lausanne et l'Institut suisse de police: environ 700 heures d'enseignement sur seize mois environ (+ travail de diplôme), suivies en emploi en journées. Effectif 2001: 24 étudiant(e)s, auxquels s'ajoutent une volée supplémentaire de 35 étudiant(e)s commençant leurs études début 2002.

Les études postgrades constituent un domaine clé de l'évolution des HES. La HEG de Neuchâtel est déjà bien implantée sur ce marché très concurrentiel ; son offre devrait se développer par la mise sur le marché de nouvelles offres, déjà reconnues par la Confédération, et développées en collaboration avec des écoles de la HES-SO ou d'autres hautes écoles.

Aux étudiant(e)s suivant des filières officielles conduisant à des diplômes reconnus s'ajoutent les participants à des cours de perfectionnement, qui constituent actuellement un volume de l'ordre d'une centaine de personnes, principalement en cours du soir.

Au plan global, la HEG de Neuchâtel, qui accueille plus de 450 personnes en formation, atteint une taille d'un niveau comparable à celui des autres écoles similaires de Suisse occidentale.

3.3. Bassin de recrutement, localisation et concurrence

Le bassin de recrutement « naturel » de la HEG de Neuchâtel couvre le territoire de l'Arc jurassien. La majorité des étudiant(e)s suivant les formations de base provient du canton de Neuchâtel, de la partie francophone du canton de Berne et de la République et canton du Jura.

Cependant, le bassin de recrutement de l'école s'élargit, tout particulièrement au niveau des études postgrades, comme le montre en particulier la nouvelle filière d'études postgrades en lutte contre la criminalité économique, dont

moins d'un cinquième des étudiant(e)s provient du bassin de recrutement « naturel » de l'école.

Dans ces conditions, la question de la localisation de l'école revêt une importance toute particulière. Il est en effet indispensable que l'école puisse disposer d'une localisation appropriée, c'est-à-dire située à proximité de la gare CFF de Neuchâtel, bien reliée aux principales régions du pays, sans nécessiter un trajet supplémentaire de plus de dix minutes, et offrant des possibilités suffisantes de parcage pour les étudiant(e)s, en majorité en emploi, pour lequel(le)s le transport privé constitue souvent le seul moyen de rejoindre, dans des conditions de temps acceptables, l'école depuis leur lieu de travail.

Il est également important de souligner que l'instauration du système HES a entraîné une complète mobilité des étudiant(e)s, qui peuvent désormais suivre leurs études aux mêmes conditions financières dans n'importe quelle école, ce qui met également en évidence l'importance de la localisation des sites et leur accessibilité.

L'offre de la HEG de Neuchâtel s'adresse donc à un marché sensiblement plus ouvert et concurrentiel que par le passé. En plus de la qualité intrinsèque des prestations offertes et des infrastructures d'accueil et de travail, la localisation et l'accessibilité du site revêtent donc une importance déterminante pour les étudiant(e)s ne résidant ou n'exerçant pas leur activité professionnelle à proximité immédiate de l'école.

3.4. Locaux et infrastructures actuels

3.4.1. Implantations

Après avoir occupé dans les années suivant sa création divers locaux dans l'enceinte du CPLN à la Maladière, la HEG s'est établie sur le site de Sainte-Hélène dans le quartier de La Coudre :

- En 1991, elle occupe l'étage supérieur, puis, à partir de 1994, la totalité du bâtiment.
- Depuis la rentrée 1996, elle dispose de la moitié de la partie centrale des combles, aménagées en espace de travail pour les étudiant(e)s.
- Dès la rentrée 1998, elle dispose d'une surface additionnelle sous forme d'un pavillon préfabriqué édifié en contrebas du bâtiment principal.
- Les années 2000 et 2001 voient l'aménagement de la totalité des combles et la construction d'un second étage au pavillon préfabriqué.
- En 2000, l'enseignement de l'informatique de gestion de la nouvelle filière : informaticien de gestion ainsi que les activités de recherche dans ce domaine prennent place sur le site du CPLN à la Maladière, faute d'espaces disponibles sur le site de Sainte-Hélène.

- La HEG devra en outre trouver à court terme des locaux destinés à accueillir des bureaux, ajoutant ainsi un site supplémentaire à son implantation actuelle.

Aux cours dispensés à Neuchâtel, s'ajoute la classe de première année décentralisée sur le site de l'Ecole supérieure de commerce de Delémont, en vertu des accords BEJUNE.

S'agissant de la bibliothèque, il est à noter que les étudiant(e)s de la HEG ont accès à la bibliothèque des sciences économiques, au même titre que les étudiant(e)s de l'Université.

Depuis sa cantonalisation, la HEG est devenue locataire du bâtiment de Sainte-Hélène, propriété de la ville de Neuchâtel, alors que les pavillons sont sous contrat de leasing.



Vue d'ensemble du site de Sainte-Hélène.

3.4.2. Réponse aux besoins

Actuellement, la HEG parvient, au plan quantitatif, à faire face à ses besoins à court terme pour ce qui est des activités d'enseignement. La situation est cependant insatisfaisante au plan qualitatif. En effet, de nombreux étudiant(e)s suivent leurs cours dans des pavillons préfabriqués et certains enseignements se déroulent sur le site éloigné du CPLN.

S'agissant des locaux et infrastructures liés aux activités de recherche, les besoins ne peuvent être couverts par manque de locaux (bureaux) pour les professeurs et assistants.

3.4.3. Besoins futurs

Types de locaux

Pour faire face à ses besoins futurs, la HEG, outre les salles de cours, aura besoin des divers types de locaux suivants :

- salles à grande capacité ;
- salles de travaux de groupe ;
- salles informatiques ;
- salles de réunion ;
- places de travail étudiant(e)s ;
- salle des professeurs ;
- cafétéria-espace étudiant(e)s ;
- bureaux pour le personnel d'enseignement et de recherche ;
- espace secrétariat-réception ;
- bureaux de direction et d'administration.

La quantification de ces besoins figure à l'annexe 1.

Possibilités d'extension sur le site de Sainte-Hélène

En 1999, le Conseil d'Etat a constitué une commission, composée de représentants du canton, de la HEG, du CPLN et de la ville de Neuchâtel, chargée d'étudier la question des besoins en locaux de la HEG et les possibilités de transformation et d'extension du site de Sainte-Hélène. Dans ce cadre et sur mandat de la ville de Neuchâtel, une étude de faisabilité d'un bureau d'architectes a montré que le site permet une extension par la construction d'un bâtiment supplémentaire situé en contrebas du bâtiment actuel.

Cependant, considérant qu'une nouvelle construction sur le site de Sainte-Hélène ne permettrait de ne répondre qu'aux fourchettes basses des évaluations de besoins et ne présenterait aucune possibilité d'extension à plus long terme, les autorités cantonales ont décidé de renoncer à la poursuite du projet et d'étudier d'autres solutions.

UniLac

A l'initiative du chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, un groupe de travail formé de représentants du canton, de l'Université et de la HEG a également étudié les possibilités d'implantation de la HEG dans le complexe UniLac, susceptible de prendre place à moyen terme sur les Jeunes-Rives.

Dans son rapport de juin 1997, le groupe de travail conclut que « sauf cas particuliers, les collaborations envisagées ne nécessitent pas de proximité

physique immédiate» et que «le potentiel du volume constructible, qui ne semble pas permettre à la Division économique et au droit de se rassembler complètement, constitue un argument de poids contre l'intégration de l'ESCEA».

Ce projet a été abandonné.

3.4.4. Incidences de la création de la Haute école de l'Arc jurassien (BEJUNE)

L'implantation de la HEG sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc permettra également une mise à disposition de locaux susceptibles d'être utilisés ponctuellement par d'autres écoles de la Haute école de l'Arc jurassien (BEJUNE), pour le développement de prestations destinées à des publics dispersés au plan géographique et pour lesquels une localisation à la gare de Neuchâtel constituera un atout très appréciable. Il s'agit d'activités, telles que séminaires et cours particuliers ou réunions de travail dans le cadre de projets de recherche et de l'activité générale des centres de compétences.

3.4.5. Réaffectation des locaux actuels

Dès le début des travaux et études, la question des infrastructures et de la localisation de la HEG a été placée dans le contexte global des besoins et des disponibilités en locaux d'enseignement en ville de Neuchâtel.

C'est ainsi que la réaffectation des locaux et infrastructures libérés par le déménagement de la HEG sur un nouveau site a d'emblée été prise en considération dans la planification à long terme des besoins du CPLN. Dans le cadre du développement général des activités du centre et en particulier dans le contexte d'une reprise possible par le CSEM de l'actuel bâtiment D (Ecole professionnelle commerciale, Maladière 73) ainsi que de la concentration des activités de la section de formation continue, aujourd'hui partiellement dans des locaux loués, les locaux du site de La Maladière se révèlent insuffisants.

4. SITE CRÊT-TACONNET/ÉCOPARC ET ÉTUDE D'AVANT-PROJET

4.1. Chronologie du projet

Si une première étude relative à l'évaluation des possibilités de création d'un parking souterrain, lancée au milieu des années quatre-vingt par le canton de Neuchâtel en étroite collaboration avec la ville de Neuchâtel, les CFF et les PTT, avait déjà mis en exergue l'important potentiel urbanistique du secteur situé à l'Est de la gare de Neuchâtel, c'est en 1990 seulement que ce dernier trouve sa première véritable concrétisation. Le bureau Bauart Architectes remporte en effet, cette année-là, les deux concours liés à l'implantation de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel. Le premier concerne la réalisation du bâtiment administratif de l'OFS, le deuxième

consiste à définir une perspective de densification pour l'ensemble du secteur Gare/Crêt-Taconnet.

En 1994, le plan directeur de la ville de Neuchâtel entérine les propositions élaborées par le bureau Bauart, lauréat du concours, en conférant au plateau Gare / Crêt-Taconnet le statut de « pôle de développement stratégique ». Des lignes directrices, basées sur les éléments du concours, sont alors édictées pour l'ensemble de la zone.

Dès 1996, durant la réalisation de l'OFS, Bauart Architectes est mandaté par les quatre propriétaires des terrains concernés, une régie et trois privés, pour poursuivre le développement du projet et élaborer deux plans de quartier assurant une mise en valeur cohérente de ce secteur. Aujourd'hui sanctionnés, ces documents de référence définissent les aspects réglementaires pour toute construction projetée dans ce périmètre. Ils prévoient notamment la réalisation d'un édifice rectiligne le long des voies CFF (sur parcelle CFF), ainsi que la transformation et la réalisation de divers bâtiments au sud du plateau.

De 1994 à 1999, Bauart Architectes développe parallèlement une importante activité de planification (plans, maquettes, dossiers immobiliers, etc.) tant auprès de la ville de Neuchâtel que des quatre propriétaires susmentionnés, pour concrétiser l'idée originale du concours.

Les nombreux atouts du secteur couvert par les deux plans de quartier susmentionnés mettent en exergue l'adéquation du quartier avec un processus de régénération d'une friche urbaine :

- un emplacement stratégique, à proximité immédiate de la Gare et idéalement situé par rapport à la ville et aux transports publics ;
- une intégration multidirectionnelle aux réseaux de la ville de Neuchâtel, en liaison avec les principaux pôles de formation ;
- une première construction emblématique constituée par l'Office fédéral de la statistique, renforcée par la réalisation d'une tour de 15 niveaux, bâtiment repère au niveau urbain et novateur au niveau de la construction à haute qualité environnementale ;
- un potentiel urbanistique unique à Neuchâtel, qui prévoit au travers des deux plans de quartier la mise en service à terme de près de 85.000 m² de surface brute de plancher (en incluant l'OFS).

La synthèse de ces multiples atouts conduit Bauart Architectes à convier en 1998 une quinzaine de personnes représentant notamment la ville et le canton de Neuchâtel, la Confédération, les CFF et l'Université de Neuchâtel pour proposer de dynamiser le développement de ce futur quartier en prenant le développement durable comme thème fédérateur. Le concept prend alors l'appellation d'Ecoparc Neuchâtel. Centre consacré au développement durable de l'environnement construit, il consiste simultanément en une association favorisant l'information, la formation et la recherche dans ce domaine et en un quartier pilote basé sur une mixité d'activités.

En 1999, suite à une situation de saturation observée au CMN, un premier contact est établi entre le bureau d'architectes et l'institution, afin de prendre en considération le potentiel unique que représente la Barre arrière planifiée selon le plan de quartier «Crêt-Taconnet Est». Suite à une première pré-étude favorable, Bauart Architectes est mandaté en avril 2000 par l'Etat de Neuchâtel pour conduire une étude de faisabilité relative au transfert sur le site de trois entités cantonales, à savoir le CMN, la HEG et l'Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG). Cette étude met clairement en exergue le potentiel important offert par le site Crêt-Taconnet/Ecoparc pour la création d'un tel centre de formation.

4.2. Etude d'avant-projet

Les résultats de l'étude de faisabilité confirmant l'intérêt de la solution envisagée, le Conseil d'Etat octroie en date du 5 octobre 2000 un crédit d'étude de 300.000 francs et mandate Bauart Architectes pour réaliser un avant-projet relatif à l'implantation du Conservatoire de musique et de la HEG, incluant un pôle de compétences en informatique de gestion et une section postgrade, dans la Barre arrière du plan de quartier «Crêt-Taconnet Est». Un groupe de travail réunissant l'architecte cantonal, le secrétaire général du DIPAC, les directeurs des écoles concernées, un représentant du Service de la formation professionnelle et des CFF ainsi que les architectes de Bauart est alors formé pour cette phase d'avant-projet.

Le rapport final rendu en mai 2001, met en évidence la possibilité concrète de répondre avec satisfaction aux besoins des deux institutions. Les études réalisées durant cette phase démontrent par ailleurs qu'il est possible d'assurer une gestion satisfaisante des immiscions induites par la proximité du trafic ferroviaire, tant au niveau du bruit (exigences de l'OPB) que des champs magnétiques (exigences de l'ORNI). S'appuyant directement sur les démarches importantes de planification de Bauart Architectes entre 1994 et 1999, sans dérogations par rapport aux exigences réglementaires, l'approche architecturale conduit au développement d'un bâtiment de quatre étages comportant deux parties clairement délimitées :

- une partie principale au nord, comportant 20% de transparence (espaces vitrés), conformément aux exigences du plan de quartier, qui regroupe dans une structure relativement répétitive tous les espaces usuels des deux écoles (salles d'enseignement, espaces administratifs, zones de services, etc.);
- une partie secondaire au sud, constituée de volumes ponctuels rattachés à la barre principale, qui accueille les espaces ayant des exigences particulières en terme de hauteur ou d'accès public (salle de concerts, salles de grande capacité, cafétéria, etc.).

Le parti architectural s'inscrit par ailleurs dans la volonté de ne pas exprimer expressément deux écoles distinctes, mais plutôt une structure évolutive dédiée à la formation. Dans ce sens, le regroupement des espaces à

vocation semi-publique permet de créer une zone particulière, source de synergies d'utilisation entre les deux écoles (bibliothèque, cafétéria, salles de grande capacité). Directement en contact avec la place centrale du quartier, cette zone peut également être accessible de manière indépendante en dehors des heures d'école. Sa polarité est accentuée par la position de la grande salle, qui crée par son porte-à-faux un vaste couvert marquant l'entrée principale du bâtiment.

Par ailleurs, l'implantation des écoles cantonales au sein du quartier Ecoparc s'inscrit dans une volonté de réaliser une opération exemplaire en matière d'intégration des critères du développement durable. Dans la continuité des expériences réalisées à l'Office fédéral de la statistique, un soin particulier est ainsi accordé notamment à la gestion des ressources, au choix des matériaux et au bien-être des usagers.

On relèvera enfin que l'avant-projet rendu en mai 2001 reprend l'essentiel des caractéristiques élaborées par Bauart dès 1996 pour les propriétaires fonciers, tant au niveau du dimensionnement des différentes parties du bâtiment, de leur hiérarchie spatiale, des ouvertures garantissant la transparence que du positionnement des espaces annexes (parking, place et zone de détente).

4.2.1. Procédure suivie dès l'avant-projet

Il est incontestable que le projet intéressant le canton de Neuchâtel est dû aux efforts et au travail conséquents fournis par Bauart Architectes depuis 1990 et qu'il présente plusieurs éléments d'originalité susceptibles de lui conférer la protection résultant de la loi sur les droits d'auteur. Il ne serait dès lors pas admissible que ce projet soit développé en violation de ces droits et de l'investissement consenti par Bauart Architectes. En d'autres termes, une mise en concurrence ouverte sur la base du projet Bauart constituerait une démarche qui contreviendrait à la problématique des droits d'auteur.

L'article 4 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics détermine à quelles conditions les marchés publics cantonaux peuvent être adjugés selon la procédure de gré à gré. Les conditions particulières prévues aux lettres *c* et *f* dudit article 4 et qui ont trait au droit de propriété intellectuelle et à la notion de prestations complémentaires sont applicables.

Nous relevons, au surplus, que les terrains sur lesquels se situe le projet Ecoparc (Crêt-Taconnet Est notamment) appartiennent à quatre propriétaires privés et non pas à l'Etat de Neuchâtel. Ce sont ces propriétaires privés qui ont mandaté Bauart Architectes S.A. pour réaliser de multiples démarches de planification et développer le plan de quartier Crêt-Taconnet Est, plan de quartier qui a été approuvé en 1999 déjà. Dans ces circonstances, on peut exclure que l'Etat de Neuchâtel impose aux propriétaires fonciers un autre mandataire choisi selon les règles propres aux marchés publics.

Dès lors, tant et aussi longtemps que l'Etat de Neuchâtel n'aura pas acquis, en toute propriété ou en droit de superficie distinct et permanent inscrit au Registre foncier, les terrains nécessaires à la construction du bâtiment destiné au CMN et à la HEG, les règles relatives aux marchés publics ne lui sont pas opposables, car hors de leur champ d'application.

Une procédure de gré à gré portant adjudication, à Bauart Architectes S.A., du solde des prestations de planification concernant le projet CMN/HEG sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc, peut donc intervenir.

Les procédures de gré à gré devront céder le pas à la procédure ouverte ou à la procédure sélective dès l'instant où le choix des marchés, qu'ils soient de construction ou de service, ne pourra plus être imposé à l'Etat par des tiers en raison des droits de propriété dont il pourra alors se prévaloir.

5. ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'IMPLANTATION SUR LE SITE CRÊT-TACONNET/ÉCOPARC

Compte tenu de l'ensemble des paramètres liés à l'évolution du CMN et de la HEG de Neuchâtel et de son environnement, il est fondé d'affirmer que l'implantation de l'école sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc permettra de répondre aux besoins en locaux et infrastructures à moyen et long termes. Au-delà de cette réponse, cette implantation présentera également des avantages importants, voire déterminants, sur quatre plans :

- **Localisation unique** : la proximité immédiate de la gare CFF ainsi que les possibilités de parage pour les utilisateurs (ceux de la HEG notamment) pour lesquels le transport privé constitue le seul moyen rationnel de rallier le site constituent un avantage déterminant, compte tenu de l'élargissement du bassin de recrutement des écoles, du profil de ses divers types de clients et de l'accroissement important de la pression concurrentielle.
- **Qualité des infrastructures et de l'environnement** : au-delà de la réponse apportée au plan fonctionnel, le projet d'implantation sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc présente une incontestable qualité architecturale qui, additionnée à celle de l'ensemble du site, apporte une valeur ajoutée tangible pour une haute école.
- **Synergies de proximité** : l'implantation commune (CMN et HEG) présente d'importants avantages au niveau du partage d'infrastructures qui seraient difficilement envisageables dans des localisations séparées ainsi qu'à celui du développement de projets interdisciplinaires communs dans le domaine du management et de la gestion culturels. A ces synergies s'ajoutent celles qui se développeront entre la HEG et les autres écoles de la Haute école de l'Arc jurassien (BEJUNE) qui pourront tirer parti d'une localisation favorable lorsqu'elles s'adressent à des publics plus

éloignés. De même, sur la base des contacts ayant déjà eu lieu avec l'OFS, des synergies nouvelles sont attendues.

- **Image:** le projet d'implantation du CMN et de la HEG sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc présente enfin des avantages importants au plan de l'image même des écoles, par le modernisme et le dynamisme global de l'ensemble du site ainsi que par une diminution de la « distance psychologique » qui affecte à tort ou à raison la région de Neuchâtel et de l'Arc jurassien par rapport aux autres régions du pays.

Au-delà des avantages respectifs que le CMN et la HEG trouveraient dans une implantation sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc, leur installation commune entraînerait au surplus d'importants effets de complémentarité et de synergies.

6. CRÉDIT D'ÉTUDE

Si l'avant-projet démontre une adéquation claire entre les potentialités du plan de quartier et les besoins des deux institutions cantonales, il faut relever qu'un certain nombre d'éléments doit encore être approfondi en vue d'une réalisation, notamment les aspects suivants :

- le développement définitif des différentes entités constituant le projet, au niveau spatial, constructif et technique, ainsi que l'établissement d'un devis général détaillé ;
- l'étude coordonnée d'éléments concernant l'ensemble du secteur (par ex. les aménagements extérieurs et les places de parc) ;
- l'étude des mesures techniques à mettre en œuvre pour répondre aux exigences en matière de gestion des émissions liées aux activités ferroviaires (bruit, rayonnement non ionisant) et d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- la détermination définitive des aspects fonciers, le terrain étant actuellement propriété des CFF, qui envisagent de le mettre à disposition de l'Etat de Neuchâtel sous la forme d'un droit de superficie dont le principe est admis par les CFF ;
- l'estimation précise des possibilités de financements annexes, qui soulageront la part d'investissement propre à l'Etat de Neuchâtel (subventions fédérales sur la partie HEG, contributions et collaborations privées, soutien de l'Association des amis du CMN, etc.).

Compte tenu de ces différents aspects, le Conseil d'Etat n'entend pas requérir d'emblée un crédit global de construction, mais propose l'octroi d'un crédit d'étude pour l'établissement du projet définitif et l'évaluation précise de son coût.

A ce stade d'avant-projet, une estimation sommaire des coûts de construction a été faite sur la base de la méthode des Codes de frais par éléments (CFE). Dans ce cadre, un certain nombre d'équipements ont été par ailleurs estimés à titre d'options, sur lesquelles la suite des études doit permettre de se déterminer (plus-value pour label Minergie, système centralisé pour l'humidification des salles de musique, dispositif scénique à haute flexibilité et galerie dans la salle de concerts).

	Fr.
Bâtiment (y compris frais liés au terrain)	43.500.000.—
Options techniques supplémentaires	3.200.000.—
Equipements et mobilier spécifiques	<u>2.700.000.—</u>
Total	<u>49.400.000.—</u>

Relevons cependant que trois éléments sont susceptibles de diminuer notablement la part de financement revenant au canton: les subventions fédérales (attendues pour la partie HEG), la vente potentielle du bien fonds abritant le CMN, à Clos-Brochet, ainsi que d'éventuels apports privés. Compte tenu des éléments étudiés par le groupe de travail, la charge nette du canton peut être estimée comme suit:

	Fr.	Fr.
Coût estimatif du projet		49.400.000.—
Recettes attendues:		
– <i>Subventions fédérales pour la part HEG (estimation)</i>	8.000.000.—	
– <i>Vente des bâtiments du CMN (y compris terrain)</i>	4.250.000.—	
– <i>Soutiens privés (y compris l'Association des Amis du Conservatoire)</i>	<u>750.000.—</u>	
	<u>13.000.000.—</u>	13.000.000.—
Montant estimatif de la charge du canton ..		<u>36.400.000.—</u>

Le présent rapport et le projet de décret qui y est joint ont pour but d'obtenir de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'étude couvrant les frais d'honoraires des architectes et des mandataires spécialisés chargés d'établir les plans et devis définitifs permettant de justifier ultérieurement un crédit global de construction. Sur la base de l'estimation sommaire réalisée en phase d'avant-projet, le montant de ce crédit d'étude, estimé à hauteur de 1.500.000 francs, comprend les éléments suivants:

	Fr.
Honoraires (architectes et mandataires spécialisés)	1.300.000.—
Expertises techniques spécifiques	110.000.—
Frais annexes (reprographie, maquettes, etc.)	<u>90.000.—</u>
Montant total du crédit d'étude	<u>1.500.000.—</u>

Il est à relever que le montant d'honoraires considéré ici tient compte d'une part à risque d'environ 24 %, qui sera assumée par Bauart Architectes S.A. et ne sera rétribuée ultérieurement qu'en cas de poursuite du projet.

La planification prévue à l'heure actuelle pour la réalisation du projet se base sur les échéances suivantes, sous réserve de procédures administratives particulières ralentissant le processus de planification :

- Juin ou septembre 2002 : Demande du crédit d'étude
- Juin 2003 : Demande du crédit de construction
- Été 2003 : Début de la réalisation (durée vingt-sept mois).

7. CONCLUSIONS

La situation immobilière du CMN et de la HEG est insatisfaisante et insuffisante.

Aujourd'hui déjà elle ne permet que difficilement à ces deux établissements cantonaux de faire face à leurs missions. En outre, elle n'offre aucune possibilité de développement à moyen et à long termes.

Le projet d'implantation du CMN et de la HEG sur le site de Crêt-Taconnet/ Ecoparc, à Neuchâtel, s'inscrit dans une perspective de partage d'infrastructures, de collaborations et de synergies, dans un emplacement stratégique par rapport à la ville et aux transports publics.

Il répond à des besoins reconnus depuis plusieurs années déjà et la construction envisagée permettra de renforcer la position du CMN et de la HEG dans la situation de concurrence intercantonale et nationale où il sont et seront de plus en plus amenés à se situer.

Pour l'ensemble des motifs décrits ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport, puis adopter le projet de décret ci-après.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 8 mai 2002

Au nom du Conseil d'Etat :

La présidente,

M. DUSONG

Le chancelier,

J.-M. REBER

**Décret
portant octroi d'un crédit d'étude
de 1.500.000 francs en vue de la construction
d'un bâtiment destiné
au Conservatoire de musique de Neuchâtel
et à la Haute école de gestion,
sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc, à Neuchâtel**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 8 mai 2002,

décède :

Article premier Un crédit de 1.500.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la réalisation d'une étude en vue de la construction d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc, à Neuchâtel.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 La dépense de 1.500.000 francs sera portée au compte des investissements et amortie selon les modalités du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif du bilan de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

Art. 4 Le présent décret est soumis au référendum facultatif. Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

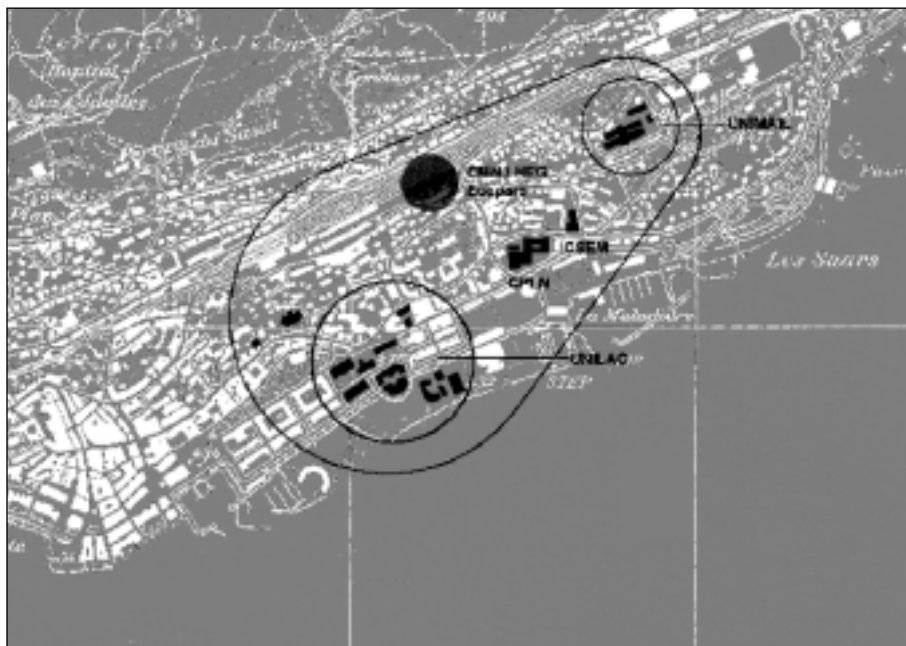
Au nom du Grand Conseil :

Le président, Les secrétaires,

ANNEXES**Annexe 1****Besoins en locaux**

Programme	Surfaces nettes
Espaces spécifiques CMN	2094 m²
Administration	87 m ²
Salles de cours	1273 m ²
Salles d'enseignement spécifiques	389 m ²
Salles de réunion	98 m ²
Salle d'exercice / espace étudiants	150 m ²
Dépôt archives	45 m ²
Autres	52 m ²
Espaces spécifiques HEG	3028 m²
Administration	505 m ²
Salles de cours collectifs	1484 m ²
Salles de réunion	393 m ²
Salle d'exercice / espace étudiants	388 m ²
Salles de gestion informatique	42 m ²
Section postgrade	216 m ²
Espaces partagés / synergies	1444 m²
Cafétéria	140 m ²
Bibliothèque-médiathèque	145 m ²
Salles informatiques	177 m ²
Salles à grande capacité	982 m ²
TOTAL sans garage souterrain	6566 m²
Garage souterrain (80 places)	1996 m ²

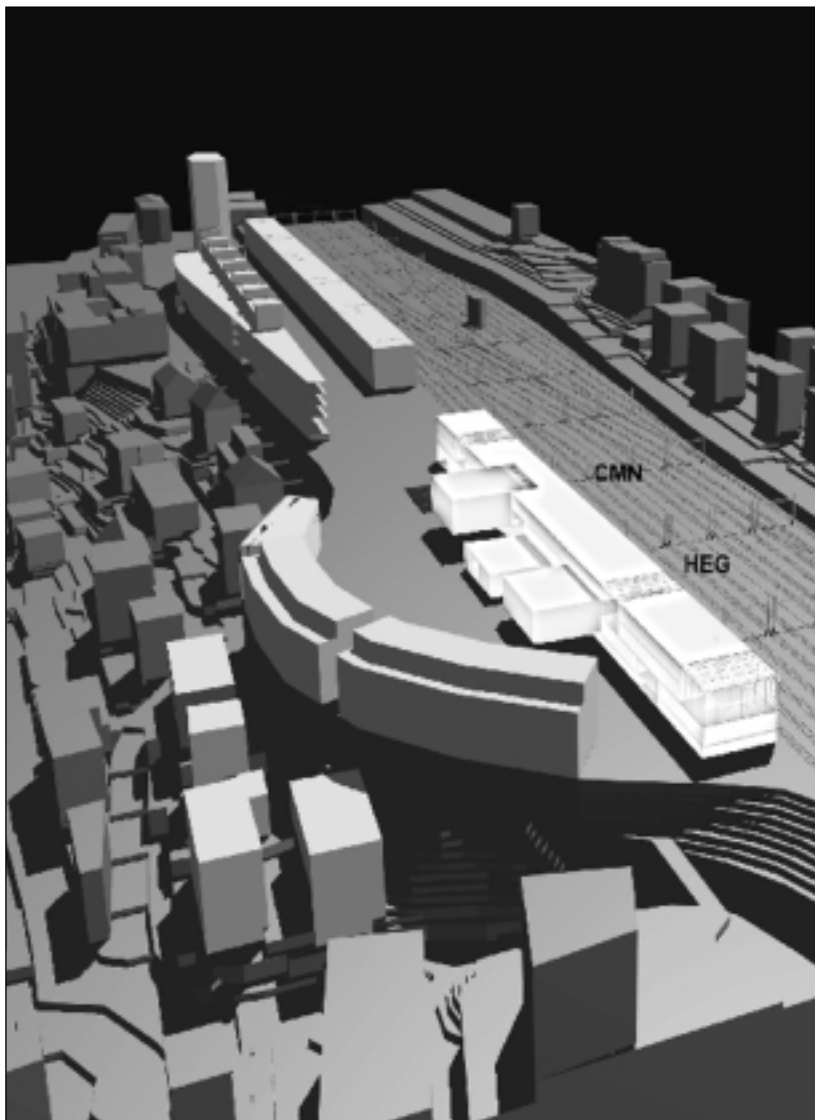
Source: Bauart Architectes, mai 2001

Localisation

Localisation du site Ecoparc, en liaison avec les principaux pôles de formation supérieure.

Source : Bauart Architectes, Rapport final de l'avant-projet, Neuchâtel, mai 2001.

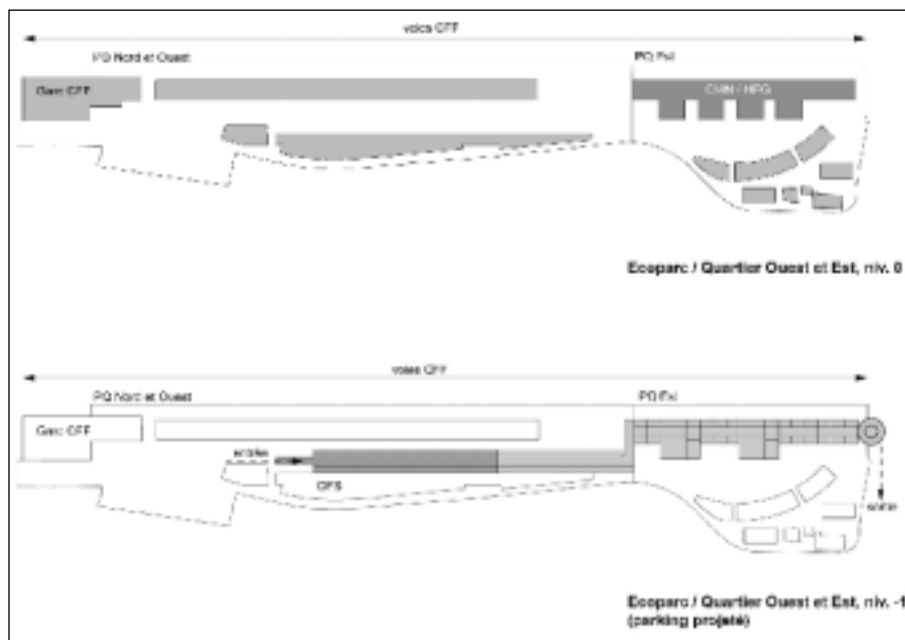
Vue du projet Ecoparc Neuchâtel



Vue du projet Ecoparc Neuchâtel, avec en gris clair le bâtiment CMN / HEG.

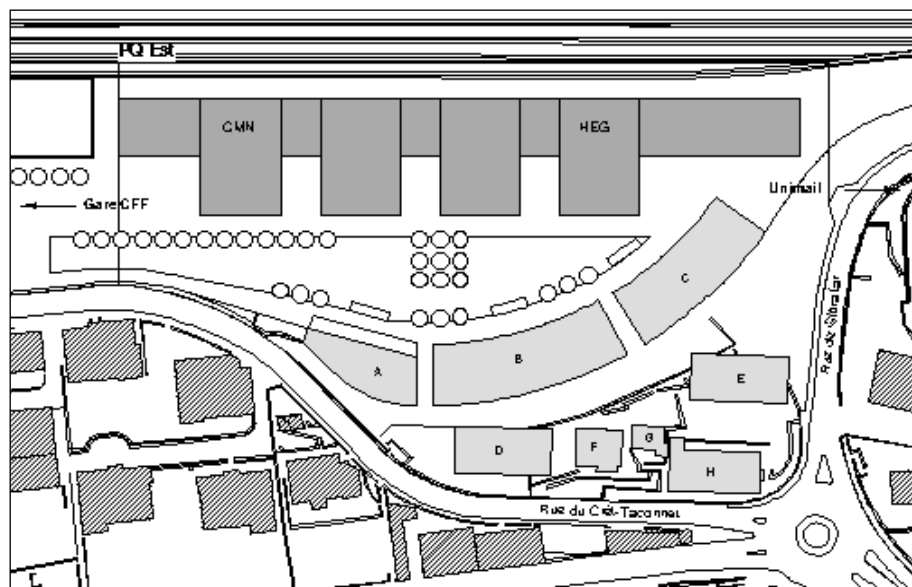
Source: Bauart Architectes, Rapport final de l'avant-projet, Neuchâtel, mai 2001.

Plan de situation du quartier Ecoparc



Plan de situation du quartier Ecoparc et du concept de parking global projeté au niveau - 1.

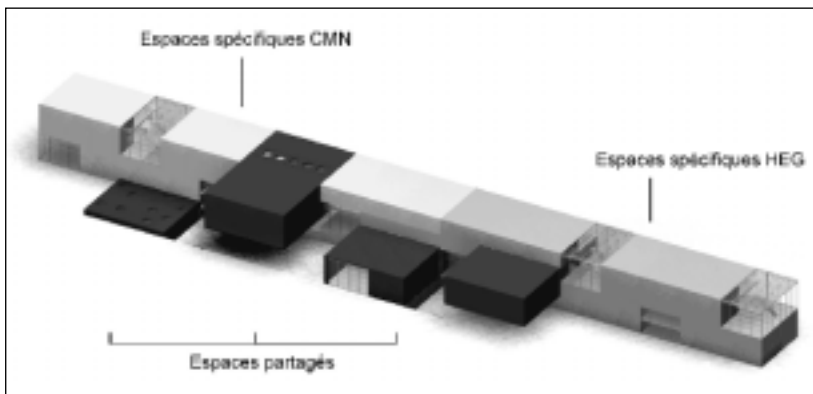
Source : Bauart Architectes, Rapport final de l'avant-projet, Neuchâtel, mai 2001.

Plan de situation du quartier Crêt-Taconnet est

Plan de situation du quartier « Crêt-Taconnet Est ».

Source : Bauart Architectes, Rapport final de l'avant-projet, Neuchâtel, mai 2001.

Répartition fonctionnelle



Axonométrie fonctionnelle mettant en évidence les espaces spécifiques aux deux institutions et les espaces partagés (synergies).

Source : Bauart Architectes, Rapport final de l'avant-projet, Neuchâtel, mai 2001.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
1. Introduction	3
2. Situation actuelle et perspectives du Conservatoire de musique ..	3
3. Situation actuelle et perspective de la Haute école de gestion	8
4. Site Crêt-Taconnet/Ecoparc et étude d'avant-projet	14
5. Arguments en faveur de l'implantation sur le site Crêt-Taconnet/ Ecoparc	18
6. Crédit d'étude	19
7. Conclusions	21
Décret	22
Annexes	23